

## Séance publique du 21 juin 2005

### Délibération n° 2005-2755

commission principale : développement économique

objet : **Convention de coopération tripartite entre la ville de Lyon, la Communauté urbaine et la ville d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam)**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1998, la Communauté urbaine développe un ensemble d'actions de coopération avec la ville d'Hô Chi Minh ville au Vietnam.

Cela se situe dans différents domaines de la gestion urbaine et s'est concrétisé par :

- un soutien à l'université d'Hô Chi Minh ville pour la création de deux domaines de spécialité (gestion urbaine et mathématiques appliquées) en partenariat avec l'INSA de Lyon (200 000 F en 2000 et 2001),
- une étude pour la réalisation d'un transport en commun en site propre à Hô Chi Minh Ville. Au cours d'une mission conduite par un vice-président de la Communauté urbaine en janvier 1997, les déplacements urbains étaient apparus comme un axe fort pour l'avenir de la coopération entre l'agglomération lyonnaise et Hô Chi Minh Ville. Dans ce cadre, il a été décidé de confier à la Semaly l'étude de faisabilité technique et économique de la ligne de transports en commun en site propre qui va de Ben Thanh à Saïgon au marché Bin Tay, à Cholon. Le conseil de Communauté a approuvé le principe du financement partiel de cette étude, le 28 septembre 1998. Sur un coût total de 700 000 F, le Conseil a voté une subvention de 125 000 F. De son côté, la ville de Lyon a voté une subvention d'un montant identique,
- un apport d'expertise de l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine pour un appui à la planification urbaine et à l'aménagement opérationnel. Ces différents domaines entièrement financés par le ministère des affaires étrangères, se poursuivent aujourd'hui par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la nouvelle aire urbaine de Thu Thiem. La ville d'Hô Chi Minh Ville contribue également financièrement à l'intervention de l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine,
- parallèlement, la ville de Lyon, sous couvert d'un protocole en date du 17 janvier 1997, a coopéré avec cette ville dans différents domaines : coopération économique et commerciale, actions à caractère éducatif et coopération culturelle ainsi que dans le domaine de la lumière et de l'éclairage public.

Les liens avec la ville d'Hô Chi Minh Ville sont donc anciens et importants bien que les apports financiers propres soient restés relativement modestes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de renforcer cette coopération par un lien formel sous forme de convention tripartite jointe au dossier. Ce fut l'objet d'un mémorandum établi d'un commun accord le 27 septembre 2004, qui réorientait le protocole initial et le complétait.

Pour ce qui concerne la Communauté urbaine, la convention de partenariat tripartite (avec la ville de Lyon) porte sur le domaine du développement et de la planification urbaine.

La convention définit une assistance à maîtrise d'ouvrage selon plusieurs modalités :

- un apport d'expertise pour une meilleure planification stratégique de l'ensemble de l'agglomération vietnamienne,
- une assistance portant sur le grand projet d'extension de la ville sur le site de Thu Thiem en rive gauche de la rivière Saïgon,

- une assistance dans le domaine de la protection du patrimoine historique et de l'aménagement d'espaces publics sur deux sites considérés comme prioritaires : le boulevard Nguyen qui relie la rivière Saïgon au siège du comité populaire et le périmètre du théâtre municipal.

La Communauté urbaine pourra mener à bien ces projets d'assistance par la mise à disposition de son savoir-faire et de son expertise, en sollicitant l'Agence d'urbanisme par l'intermédiaire du contrat d'objectifs qui la lie à la Communauté urbaine, et éventuellement, le pôle de compétence lyonnais en urbanisme.

Pour l'année 2005, l'Agence d'urbanisme continue de percevoir un financement du ministère des affaires étrangères ainsi qu'un apport de la ville d'Hô Chi Minh Ville visant principalement à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du site de Thu Thiem dont la phase opérationnelle est entamée. Le montant total des opérations est de 80 000 € pour l'année 2005, la Communauté urbaine participant à hauteur de 10 000 € par l'intermédiaire du contrat d'objectifs 2005, déjà délibéré et mis en place, le reste étant couvert par les financements attendus des bailleurs de fonds cités ci-dessus.

Pour la Communauté urbaine, l'intérêt local de cette opération réside dans la mise en valeur des compétences en urbanisme de l'agglomération, qui pourrait déboucher sur des contrats pour les entreprises et les professionnels locaux.

C'est pourquoi, cette convention de partenariat ne comprend pas d'annexe financière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention tripartite entre la ville de Lyon, la Communauté urbaine et la ville d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam).

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cette convention tripartite.

**3° - Décide** que les actions futures à développer dans le cadre de cette convention feront l'objet de délibérations spécifiques, définissant les financements éventuels de la Communauté urbaine, pour chacun des projets.

**4° - Les actions** conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'urbanisme relatives à Hô Chi Minh Ville resteront définies et financées, chaque année calendaire, dans le cadre du contrat d'objectifs.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,